

les questions qui s'y rapportent, bien que je partage dans une large mesure certaines des observations faites par celui qui a proposé l'Adresse (l'honorable M. MacLennan) et celui qui l'a appuyée (l'honorable M. Gouin), admettant avec eux que jusqu'ici l'effort de guerre du Canada a été considérable et imposant. Bien qu'il semble assez raisonnable que les partisans du Gouvernement se glorifient des résultats obtenus, il convient également de louer les hommes et les femmes du Canada qui ont fait preuve d'un aussi bel esprit de dévouement et de sacrifice. Je suis donc très heureux de partager l'opinion émise par l'honorable Sénateur de De Salaberry (l'honorable M. Gouin) qui a parlé de l'égalité de sacrifice et de contribution de la part de sa propre province et je note avec joie son assurance que cette contribution et ce sacrifice de la part de cette province ne se ralentiront pas.

Je l'ai dit tout à l'heure, si je romps le silence dont je suis coutumier, c'est dans l'intention de parler d'un sujet dont fait mention le discours du trône, lequel, à mon sens, n'est pas seulement un nouvel affront aux droits du Parlement, mais aussi une injure imméritée à la population de notre pays, qu'elles qu'en soient les origines ou les croyances religieuses.

Le Gouvernement, bien qu'il soit en majorité dans les deux Chambres, a décidé de soumettre la question suivante au peuple, à savoir, si de l'avis du Gouvernement il devient nécessaire d'établir le service militaire obligatoire pour outre-mer, qu'il puisse demander au Parlement de légiférer en conséquence. A la lumière des principes du régime parlementaire et du gouvernement responsable, et à la lumière de l'intérêt national, cette proposition me semble tout à fait insoutenable et déraisonnable. Cependant, le Gouvernement et ses partisans soutiennent qu'il y a une raison, à savoir, que dans le passé le Gouvernement et le parti qu'il représente se sont engagés à ne pas imposer le service obligatoire pour outre-mer ou sur le sol des Etats-Unis. Comme l'honorable préopinante (l'honorable Mme Fallis) l'a demandé: "Est-ce que le Gouvernement ou le parti libéral, par l'entremise de ses ministres, n'a pas fait de nombreuses promesses, et des promesses relatives à la guerre, qu'il n'a pas tenues?" Et l'a-t-on critiqué sévèrement, ou même le moins, de ne pas les avoir tenues? En 1930 les libéraux ont perdu le pouvoir. En 1935, ils l'ont repris, et ils ont fait alors des promesses, comme ils en ont fait aux élections partielles subséquentes. Laissez-moi vous en lire quelques-unes. Il faut naturellement se rappeler les circonstances. En 1935, la crise d'Ethiopie souleva la question de la possibilité d'une guerre avec l'Italie si on lui imposait des sanctions. M. King, voulant obtenir des votes

décida qu'il devait se prononcer contre la guerre, et voici comment il s'est exprimé au cours d'une assemblée publique à Québec.

Le très honorable M. DANDURAND: A quelle date était-ce?

L'honorable M. COTÉ: Le 28 septembre 1935; c'était la veille des élections, à Québec. M. King s'est exprimé dans les termes suivants:

Je dis que M. Bennett n'a pas le droit d'engager le Canada d'aucune façon, directement ou indirectement, ou de prendre aucune mesure relativement à la possibilité de la guerre. Le peuple canadien est opposé à la guerre, et un conflit dans une partie aussi éloignée du globe n'intéresse aucunement le Canada. M. Bennett n'a pas le droit d'engager le pays avant de le consulter au moyen d'un plébiscite.

Cette déclaration solennelle de principe qui devait guider les premiers ministres du Canada, s'appliquait tout aussi bien à M. King qu'à M. Bennett, à mon sens. Et l'engagement est bien clair: M. King ne le ferait certes pas, mais il y avait danger que ce méchant Bennett le fasse.

Au début de 1938, une élection partielle eut lieu à Saint-Henri, Montréal. Des collègues de M. King, des ministres responsables de la Couronne, y prirent part et exposèrent un programme que les électeurs supposaient être le programme du Gouvernement. Au cours d'une assemblée publique tenue en janvier, l'honorable M. Cardin s'est exprimé ainsi qu'il suit:

Je l'ai déjà déclaré à maintes reprises: le Canada ne participera pas aux guerres en dehors de son territoire. Le Canada ne s'occupera pas des guerres au-delà du territoire canadien. Que désirez-vous de plus? Que demandez-vous de mieux? Je suis en faveur de défendre mon pays jusqu'à concurrence de 100 p. 100, de 150 p. 100 si cela était possible, mais lorsque d'autres nations sont en guerre je n'y suis d'aucune façon.

Je pourrais vous lire plusieurs autres citations, mais je m'en abstiendrai parce que, si je le faisais je pourrais soulever des sentiments de mépris et d'aversion contre des hommes qui occupent présentement des postes de grande confiance, et j'en ai cité suffisamment pour établir mon point de vue.

Il est bien clair que M. King avait promis de ne pas engager le Canada dans une guerre étrangère sans tenir un plébiscite; et dans le cas de M. Cardin, le Canada ne devait pas participer à une guerre européenne en envoyant des soldats outre-mer, soit des volontaires, soit des conscrits. Ces promesses ont été violées en septembre 1939, lorsque le Parlement déclara la guerre à l'Allemagne. A-t-on attaqué ou blâmé sévèrement le parti libéral à cause de cela? Pas du tout. Je n'ai certainement entendu aucune allusion au Parlement, à ce moment là, au sujet de promesses.